### Société Pour La Résolution Des Conflits Inc.

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

## CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DOSSIER N°:

190906001

DATE:

Le 16 août 2019

## CERTIFICAT DU DÉSISTEMENT DE LA DEMANDE D'ARBITRAGE

## Syndicat des copropriétaires Le WM

Bénéficiaire

C.

#### LES IMMEUBLES 5730 MONKLAND INC.

Entrepreneur

ET.

# Pricewaterhousecoopers ès qualités du plan de garantie de Qualité Habitation

Administrateur

Je soussigné, Alex Martinez, greffier de SORECONI, certifie, par la présente, que le Bénéficiaire s'est désisté de sa demande d'arbitrage.

Vu le consentement écrit de l'Administrateur à assumer les frais d'arbitrage encourus, le présent désistement emporte frais contre l'Administrateur.

Signé à Montréal,

Ce 16 août 2019

Alex Martinez

Greffier